

Copie du courrier envoyé aux Maires

OBJET : DEMANDE D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN

La filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart de ses vins.

Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçus par les différents ministres concernés, mais force est de constater qu'aucune solution n'est en vue. La décision des USA est en effet légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à AIRBUS pendant de nombreuses années.

Il est impossible de savoir quand cette situation cessera. Pire, les USA sont en train d'examiner la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des produits issus de nos vignes (vins et eaux-de-vie) jusqu'à 100%.

Les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation pour notre filière et représentent 1,7 Milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les seuls vins. Ce score est réalisé par 6 000 entreprises au profit de l'ensemble d'une filière et de l'ensemble de leurs fournisseurs installés sur le territoire national. Ce marché est irremplaçable. La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français. Ils seront remplacés par des vins non taxés pour de longues années. Les vins resteront sur le marché national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à envisager ainsi que des arrachages.

Nous avons besoin du soutien des communes viticoles et plus largement des collectivités locales concernées par la vigne afin que l'Etat n'abandonne pas son second poste excédentaire de sa balance commerciale (les vins et spiritueux) au profit du premier (l'aéronautique). L'Etat doit entendre le besoin de compensation de la filière sans lequel elle ne pourra pas survivre à une taxation inique et pour des conflits commerciaux qui ne la concernent pas.

C'est pourquoi nous vous proposons ci-joint une motion à faire adopter par votre plus prochain conseil, de l'adresser au Préfet, d'en faire copie à l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) et de la transmettre à la presse régionale pour information.

Coordonnées de l'ANEV :

Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin
Université du Vin
26 790 Suze-la-Rousse
contact@elusduvin.org

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.